

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

1ÈRE Réunion de 2015

Séance du 28/29 janvier 2015

CG20150128_69
id. 1475

Les vingt-huit et vingt-neuf janvier deux mille quinze, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. C. ASTRUC, M. P. AURIENTIS, M. J-M. BAYLET, M. J-P. BESIERS, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. B. DAGEN, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEUX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. F. GARRIGUES, M. R. GARRIGUES, M. J. GONZALEZ, M. P. GUILLAMAT, M. G. HEBRAL, M. A. LACOMBE, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. P. MARTY, M. R. MASSIP, M. C. MOUCHARD, M. J-P. QUEREILHAC, M. J-P. RAYNAL, M. D. ROGER, M. J. ROSET, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, M. J. TABARLY, M. L. VIGUIE

POLITIQUE "AVENIR ENTREPRISE"

A travers les différents dispositifs financiers mis en place au niveau départemental, en direction des communes, communautés de communes et/ou des entreprises, le Conseil Général a démontré, sur les trente dernières années, sa volonté d'accompagner et de soutenir le développement économique local.

Nos interventions ont été, au fil des ans, modifiées, complétées afin de répondre au mieux aux besoins et attentes des entreprises et des territoires. Elles sont depuis 2007, regroupées au sein du dispositif « Avenir Entreprise » qui permet à notre collectivité d'exercer cette compétence, **en partenariat avec la Région**, dans le cadre de la convention d'application du Schéma Régional de Développement Economique (SRDE) en vigueur jusqu'à fin 2016.

Je vous propose aujourd'hui de prendre connaissance du bilan 2014 de la politique « Avenir Entreprise », de définir les enveloppes budgétaires pour l'exercice 2015, et enfin d'adapter nos politiques au regard des possibilités offertes par la nouvelle réglementation des aides à finalités régionales (A.F.R).

1 – AIDES À FINALITÉS RÉGIONALES 2014-2020

Je vous rappelle que nos politiques d'interventions économiques sont régies par les réglementations européennes et nationales. Les montants et taux de subvention sont donc fixés, au cas par cas, en fonction des investissements réalisés par les entreprises et des participations des autres collectivités, **dans le respect des taux maximum d'aides cumulées autorisés.**

Depuis juillet 2014, le **nouveau règlement AFR** (Aides à Finalités Régionales) en application pour la période 2014 – 2020, a permis d'intégrer **17 communes** du département dans le nouveau zonage à savoir : Castanet, Castelsarrasin, Caylus, Ginals, Goudourville, Laguëpie, Lauzerte, Moissac, Montagudet, Montaigu du Quercy, Montbarla, Montesquieu, Mouillac, Pommevic, Saint Paul d'Espis, Saint Vincent Lospinasse, Valence d'Agen.

Ainsi, sur ces territoires, en sus des aides fiscales spécifiques accordées aux entreprises, de la Prime d'Aménagement du Territoire (PAT) octroyée par l'Etat en cas de création d'emplois, les **taux d'interventions légaux des collectivités sont majorés** pour soutenir la création ou l'implantation des entreprises selon les barèmes suivant :

Taille des entreprises	Taux maximum d'aides (*)		
	Dans le zonage AFR	Hors zonage AFR	Secteur agroalimentaire
Grandes entreprises (> 249 salariés)	10 %	Règle de minimis (dans la limite de 200 000 € sur 3 ans)	Règle de minimis
Moyennes entreprises (de 50 à 249 salariés)	20 %	10 %	40 %
Petites entreprises (< 50 salariés)	30 %	20 %	

(*) Règlement approuvé par la Commission Européenne le 28/06/2013 (SA39252)

II - BILAN 2014

Malgré la crise économique et les difficultés sur le front de l'emploi que connaît notre pays et auxquelles nous n'échappons pas, les politiques du Conseil Général sont connues et appréciées par les Entreprises. Pour mémoire, l'étude « Escadrille » réalisée en 2012 avait montré que :

- les entreprises aidées par le Conseil Général créent tendanciellement plus d'emplois que les autres,
- les services et l'accompagnement de l'A.D.E. 82 sont connus et attendus par les chefs d'entreprises ;
- l'A.D.E. 82 est positionnée en tant que relais de proximité de la Région.

Ainsi, depuis sa mise en place en 2007, la politique « Avenir Entreprise » nous a permis d'accompagner **131 projets d'entreprises** pour un montant d'**investissement de 120 millions d'euros**.

Ces projets sont majoritairement (60%) situés en dehors du périmètre du Grand Montauban. Ils ont été subventionnés à hauteur de **3,9 millions d'euros par le Conseil Général** et 7,8 millions d'euros par le Conseil Régional, pour un impact de **5 962 emplois créés ou maintenus** sur le territoire.

Je vous rappelle que les demandes de subventions qui nous sont adressées par les entreprises sont soumises pour avis à un « **Comité Technique Avenir Entreprise** » composé des huit Présidents des Commissions du Conseil Général et de partenaires (Etat, Région, Chambres Consulaires, ...), avant d'être présentées à notre Commission Permanente, seule instance habilitée à octroyer définitivement les aides.

En 2014, ce comité s'est réuni à **deux reprises** les 28 février et 11 septembre. **24 dossiers** (20 entreprises et 3 commerces, 1 zone d'activité) ont reçu un avis favorable représentant un investissement sur le territoire de **7 493 833 €**. Parmi ces dossiers, 23 ont déjà été examinés et approuvés par la Commission Permanente. Le dernier sera présenté début 2015 en Commission Permanente.

III – PERSPECTIVES 2015 :

A) AIDES DIRECTES AUX ENTREPRISES

1) Aides aux projets d'investissements productifs

Je vous rappelle qu'il s'agit ici d'intervenir sur des projets d'investissements, créateurs d'emplois, réalisés sur une durée de trois ans, **par des entreprises ou le cas échéant des communes, communautés de communes** ou sociétés intermédiaires qui agissent pour le compte d'une entreprise.

Trois lignes budgétaires complémentaires peuvent être mobilisées, pour une même opération, en fonction de la nature des projets : **immobiliers, matériels** (machines) ou **immatériels** (études).

Par ailleurs, je vous rappelle que le montant de notre aide est modulé en fonction du nombre de **création d'emplois**, de la **participation de la collectivité de proximité**, de **l'intervention régionale** (dont nous sommes complémentaires) et de **l'intérêt du projet pour le territoire**.

Le tableau récapitulatif des différents projets d'entreprises validés par la Commission Permanente du Conseil Général au titre de l'exercice 2014 vous a été présenté.

Ainsi sur 2014, **13 dossiers** (dont 10 en dehors de l'agglomération montalbanaise) ont bénéficié d'une subvention du Conseil Général pour un montant total de **382 494 €**. L'aide du département varie de **2 000 €**, pour de l'accompagnement à de l'acquisition de matériel par une PME, à **106 947 €** pour la réalisation d'un important programme d'investissement indispensable pour assurer la pérennisation d'une entreprise sur le territoire départemental.

Au titre de 2015, compte tenu des nouvelles demandes et des dossiers en cours, je vous propose d'adopter les autorisations de programme et les crédits de paiement correspondants tels que présentés ci-après :

- **300 000 € d'autorisation de programme et 270 000 € de crédits de paiement** sur l'article **20422 sous-fonction 93 (FIES)**, au titre des aides immobilières aux activités productives,
- **140 000 € d'autorisation de programme et 118 759 € de crédits de paiement** sur l'article **20421 sous-fonction 93 (EIPE)**, au titre des aides aux équipements industriels de production pour les entreprises,
- **30 000 € d'autorisation de programme et 50 860 € de crédits de paiement** sur l'article **20421 sous-fonction 93 (FIEA)**, au titre des aides aux investissements immatériels des entreprises,

Je vous précise que le Conseil Général dispose d'ores et déjà de 35 demandes de subvention de la part d'entreprises. Elles représentent un investissement prévisionnel de l'ordre de 35 Millions d'Euros et 881 emplois créés ou maintenus (déclaratif des entreprises). Ces demandes formelles sont en cours d'instruction au niveau de l'ADE 82 et devront être présentées en Commission Permanente au cours de cette année à venir.

L'inscription des autorisations et des crédits de paiement ci-dessus visent à nous permettre de continuer à soutenir les projets d'entreprises créateurs d'emplois, dans le contexte économique actuel qui est difficile et sur lequel nous devons rester mobilisés aux côtés de la Région.

2) Aides aux programmes de recherche et développement

Lors de la DM2 de 2013, l'Assemblée Départementale a approuvé la mise en conformité de notre politique d'aides accordées aux programmes de recherche et développement labellisés par les pôles de compétitivité dans le cadre des différents appels à projets régionaux.

Cette politique vise à encourager et soutenir la recherche et l'innovation des entreprises de notre Département grâce au soutien des autres partenaires financiers (Région, Etat, Europe, Grand Montauban).

En 2014, **6 projets**, dans les secteurs de l'aéronautique et de l'agro alimentaire, ont bénéficié de cet appui financier pour un montant total de **172 757 €**.

Pour 2015, afin de nous permettre de maintenir cet accompagnement, qui rencontre un accueil favorable auprès de nos entreprises, je vous propose d'adopter une **autorisation d'engagement de 100 000 €** et de ratifier **150 000 € en crédits de paiement** sur l'article **656 837 sous-fonction 91**.

Là encore, nous avons un certain nombre de demandes de subvention qui sont à l'étude avec la Région dans le cadre des appels à projet Recherche et Développement lancés tous les ans.

L'ADE 82 travaille actuellement avec MPI(Midi-Pyrénées Innovation) au montage de 3 dossiers en particulier dans les domaines de l'ALM (Additive Layer Manufacturing) ou l'impression 3D.

B) AIDES IMMOBILIÈRES AUX ACTIVITÉS COMMERCIALES EN ZONE RURALE

Dans ce domaine, 2 dispositifs complémentaires sont disponibles afin d'assurer la création ou le maintien de services de proximité dans les zones rurales de moins de 2 000 habitants :

L'Aide en direction des communes rurales ou communautés de Communes qui permet de compléter les aides de l'Etat (FISAC) et de l'Europe. **Le montant maximum de l'aide départementale est plafonné à 15 000 €.**

L'Aide en faveur des entreprises commerciales situées en zone rurale qui permet de soutenir les entreprises de commerce de première nécessité s'engageant dans des **travaux de modernisation**. **Le montant maximum de l'aide départementale est plafonné à 10 000 €.**

En 2014, ce sont au total **4 projets** de commerce de première nécessité en zone rurale qui ont bénéficié de l'aide du Conseil Général à hauteur de 45 000 €.

En 2015, afin de maintenir notre soutien aux commerces de première nécessité en zone fragile, je vous propose d'adopter :

- une **autorisation de programme de 45 000 €** et de ratifier **43 497 €** de **crédits de paiement** sur l'article 204412 sous-fonction 93 (FIEC),
- une **autorisation de programme de 40 000 €** et de ratifier **45 000 €** de **crédits de paiements** sur l'article 20422 sous-fonction 93 (AIAC).

A ce stade nos interventions en matière de commerce de 1ère nécessité sont sollicitées par plusieurs communes dont notamment Larrazet, Villebrumier, Lavit de Lomagne, Setpfonds, Savenes ou Mirabel. Ces dossiers devront être examinés en 2015 par notre Commission Permanente « Avenir Entreprise ».

C - AIDES À L'AMÉNAGEMENT DE ZONES D'ACTIVITÉS

Dans le cadre de l'accompagnement des communes et structures intercommunales pour l'aménagement et la valorisation des zones d'activités le Conseil Général dispose d'une politique, adoptée par l'Assemblée Départementale le 27 juin 2005, destinée à favoriser la **création ou l'aménagement de zones d'activités (Z.A)**.

En 2014, la **Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron** a bénéficié de cette aide en annuités à hauteur de **3 557 €** au titre du projet d'aménagement de la **zone d'activité Pech de Rondols de Caylus (tranche 2)**.

De plus, nous avons approuvé lors de la DM1 2014 la nouvelle charte graphique départementale visant à améliorer la signalétique et la visibilité des zones d'activités.

Pour 2015, afin de pouvoir mettre en œuvre cette nouvelle politique et accompagner les structures communales et inter communales dans leur programme de signalétique des zones d'activités, je vous propose **d'adopter une autorisation de programme de 15 000 € ainsi que les crédits de paiement correspondants sur l'article 204141 sous-fonction 93 (SIZA)**.

D - CRÉDITS D'ACTION ÉCONOMIQUE

Cette politique permet d'accompagner des projets ou des **actions d'animation à destination d'une filière** ou d'un groupe d'entreprises. La logique est ici orientée sur le **financement d'actions collectives**. Le plus souvent, il s'agit de l'organisation d'évènements ou de la participation à des **salons**.

Ainsi, **en 2014**, le Comité Technique Avenir Entreprise a examiné **6 dossiers** qui ont ensuite été présentés à la Commission Permanente.

Au total, ces opérations ont bénéficié d'une aide du Conseil Général de **24 085 €**.

Compte tenu des perspectives pour **l'année 2015**, je vous propose d'adopter **50 000 € d'autorisation d'engagement** et de ratifier **79 178 € de crédits de paiement** sur **l'article 657415 sous-fonction 91 (MIEX)**

En 2015, cette politique va nous permettre de soutenir, les actions de promotion économiques portées par les différents organismes économiques locaux comme la Chambre de Commerce pour la participation à Aérosat, le Bourget, le Bureau Information Jeunesse ou la Chambre des Métiers pour la réalisation d'opérations de communication sur des filières ou métiers artisanaux.

F- ÉTUDES ÉCONOMIQUES D'ANALYSE ET DE FAISABILITÉ INDUSTRIELLE

Il s'agit ici de **financer des études économiques prospectives**, ou analytiques, de portée générale, ou des études liées à la faisabilité technique de projets particuliers.

Sur les derniers exercices cette ligne nous a permis entre autres de financer les études relatives au SDAN, au Schéma des Mobilités ou encore aux liens entre enseignement supérieur et monde de la recherche.

Pour l'exercice 2015 et compte tenu de l'avancement des travaux relatifs à ces dossiers, je vous propose de **ratifier 110 000 € de crédits de paiement** sur **l'article 6171, sous-fonction 91 (FIEF)** au titre des autorisations d'engagement antérieures.

Je vous rappelle que pour le dossier d'études sur le Schéma Départemental d'Aménagement Numérique, une subvention de **100 000 €** nous a été octroyée au titre des fonds FEDER dont le versement interviendra d'ici le 30 juin 2015.

G - PLATE-FORME D'INITIATIVE LOCALE INITIATIVE MONTAUBAN TARN-ET-GARONNE

Créée en 1993, la plate-forme locale d'initiative « Montauban Tarn-et-Garonne Initiative » (MTGI) a pour mission d'accompagner les porteurs de projets de création, ou de reprise d'entreprises dans le département, par **l'octroi de prêts d'honneur, sans garantie et sans intérêt**, destinés à augmenter le volume de leurs apports personnels. En 2013, elle est devenue IMTG : Initiative Montauban Tarn-et-Garonne.

Ces prêts, d'une durée de 24 à 36 mois sont destinés aux entreprises créées depuis moins de 3 ans. Le règlement se fait avec un différé de six mois, dont le montant varie généralement entre 2 000 € et 12 000 € viennent **accroître les fonds propres de la jeune entreprise** lui permettant, ainsi, un meilleur accès aux prêts bancaires et une plus grande sécurité financière.

Le Conseil Général participe à cette plate-forme aux côtés d'autres partenaires publics et privés (Communauté d'Agglomération du Grand Montauban, Castelsarrasin, Conseil Régional, Caisse des Dépôts, Caisse d'Épargne, groupe Malakoff, Crédit Agricole...).

S'agissant de cette plate-forme d'initiative, compte tenu de notre décision lors de la DM1 2014, de rétablir notre aide à la destination exclusive du fonds de prêt d'honneur aux créateurs d'entreprises, je vous propose de ratifier un **crédit de paiement** d'un montant de **17 100 € sur l'article 656 838 sous-fonction 91 (PREH) au titre de notre participation à l'exercice 2014.**

Cette subvention ne sera versée qu'après réception de l'ensemble des pièces attestant de la prise en charge par la Mairie de Montauban de la totalité du déficit de fonctionnement de la plate-forme.

H – PARTICIPATION A DES ORGANISMES NATIONAUX ET REGIONAUX

1) Participation au pôle AGRI SUD OUEST INNOVATION

Créé en 2007, le pôle de compétitivité a pour vocation de **fédérer les acteurs du secteur agricole et agro-industriel** de Midi-Pyrénées et, depuis 2012, ceux d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées.

Il favorise les synergies et concrétise les projets pour créer une véritable dynamique de **recherche collaborative** entre les Universités, les Laboratoires et les Entreprises.

Comme nous nous y sommes engagés par convention, je vous propose pour 2015, de ratifier un crédit de paiement de 20 000 € sur l'article 656831 sous-fonction 91, afin de poursuivre notre soutien à cette structure.

2) Adhésion à l'Association « AEROSPACE VALLEY »

Le pôle de compétitivité régional regroupe plus de 500 entreprises du secteur aéronautique. Il permet le montage de projets de **Recherche et Développement** partenariaux entre ces entreprises et les centres de recherche de Midi-Pyrénées et Aquitaine.

En Tarn-et-Garonne, la naissance de ce pôle a été l'occasion de nouer un lien fort entre le Conseil Général de Tarn-et-Garonne et les **38 entreprises aéronautiques de notre département**. Il faut noter que, là encore, le Conseil Général de Tarn-et-Garonne fait partie des membres fondateurs de ce pôle de compétitivité.

Dans ce cadre, **pour 2015**, je vous propose de ratifier, comme chaque année, un **crédit de paiement de 3 000 € sur l'article 6281 sous-fonction 91** afin de poursuivre notre soutien en faveur de cette association.

3) Adhésion à l'Association des Villes et des Collectivités pour les Communications Electroniques et l'Audiovisuel « AVICCA »

lors de la DM2 2014 nous avons acté le principe de l'adhésion du Conseil Général à l'Association AVICCA pour l'année 2015.

Je vous rappelle que l'AVICCA est une association de collectivités, engagées dans des projets d'aménagement numérique ,qui constitue un réseau de soutien et d'échanges sur les questions juridiques, techniques ou économiques. Elle défend également les intérêts des collectivités sur les questions de réglementation et de régulation auprès de l'Autorité de Régularisation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP)

Dans ce cadre, **pour 2015**, je vous propose de ratifier, un crédit de paiement de **1 500 € sur l'article 656 831 sous-fonction 91 (AVIC)**.

V- PROPOSITIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2015

Je vous invite, au titre de l'année 2015, à adopter les autorisations de programme et à ratifier les crédits de paiement figurant dans le tableau annexé.

□

□

□

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte du bilan 2014 de la politique départementale « Avenir Entreprise » ;
- Adopte, au titre de 2015, les autorisations de programme et ratifie les crédits de paiement figurant en annexe, en ce qui concerne les actions suivantes :
 - aides directes aux entreprises (projets d'investissements productifs immobiliers, matériels et immatériels, et programmes de recherche et développement) ;
 - aides immobilières aux activités commerciales en zone rurale (en direction des communes rurales ou communautés de communes, et en direction des entreprises commerciales situées en zone rurale) ;
 - aides à la création ou l'aménagement de zones d'activités par les communes et intercommunalités ;
 - crédits d'action économique ;
 - études économiques d'analyse et de faisabilité industrielle ;
 - plate-forme d'initiative locale « Initiative Montauban Tarn-et-Garonne » (fonds des prêts d'honneur) : **subvention de 17 100 € au titre de la participation du Conseil Général à l'exercice 2014 étant précisé que la subvention sera versée après réception de l'ensemble des pièces attestant de la prise en charge par la mairie de Montauban de la totalité du déficit de fonctionnement de la plate-forme** ;
 - participation à des organismes nationaux et régionaux :
 - Pôle Agri Sud-Ouest innovation : 20 000 €
 - Association « Aerospace Valley » : 3 000 €
 - Adhésion à AVICCA (Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel) : 1 500 €.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET